



NEUFCHÂTEAU Intercommunalité

# L'atelier bois se partagera dès l'année prochaine à Rebeval

Associations, étudiants dans la filière bois ameublement et simples particuliers à l'âme de menuisier ou d'ébéniste pourront profiter, dès l'année 2021, de l'Atelier bois partagé (ABP) porté par la communauté de communes de l'Ouest vosgien dans le quartier de Rebeval.

Si les mesures de confinement ont démontré s'il en était encore besoin l'intérêt que portent nos concitoyens aux activités de bricolage, les collectivités se montrent de plus en plus enclines à développer ce que l'on appelle les tiers lieux, ces endroits où l'on peut se rendre pour y développer une activité sociale, en dehors de la maison et du travail.

C'est là toute la vocation de l'Atelier bois partagé (ABP) porté par la communauté de communes de l'Ouest vosgien (CCOV). Un bâtiment situé dans le quartier de Rebeval, dans les anciens locaux du ministère de la Justice, rachetés par la Ville de Neufchâteau dans les années 1980. Plus tard, les Ets Henry les occupaient dans le secteur du bois jusqu'à leur liquidation judiciaire.



La communauté de communes de l'Ouest vosgien a investi plus de 130 000 € dans un atelier bois qui pourra se partager entre associations, étudiants et même particuliers. Photo VM/Olivier JORBA

La collectivité a ainsi acquis du matériel (22 000 €) et actuellement, elle apporte une touche finale (électricité, sanitaires, peinture) à la possibilité d'investir les lieux dès l'année 2021 (108 000 €). Là, sur environ 600 m<sup>2</sup>, les associations qui le souhaitent (dans le secteur de l'insertion ou non) ou les étudiants qui s'engagent à

parfaire leur formation - et leurs projets pédagogiques - dans les secteurs d'excellence développés au sein de la Section d'enseignement professionnel (SEP) du lycée Pierre-et-Marie-Curie pourront disposer d'infrastructures dédiées.

## Adhésion symbolique

De même, le particulier qui souhaite réaliser des objets en bois, meubles,

jouets, sapin de Noël ou tout autre réalisation, en aura également la possibilité. Ainsi que le micro-entrepreneur ou celui qui cherche à s'investir dans un club de savoir. « Un animateur et un encadrant interviendront dans ce lieu 35 h par semaine » pour le faire vivre, assurer la maintenance et la sécurité, indique Simon Lecercler, président de la CCOV.

On trouvera là notamment une scie circulaire, une raboteuse, une machine de découpe laser, etc.

Les horaires d'ouverture restent à préciser, mais les associations et particuliers pourraient utiliser locaux et matériel de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h ; en soirée pour les étudiants donc, « voire le samedi », complète Patrice Noviant, vice-président de la CCOV aux affaires économiques. Un principe d'adhésion symbolique sera vraisemblablement appliqué, après quoi il suffira d'apporter sa matière première (et sa matière grise) pour la travailler.

Olivier JORBA

Pour tout renseignement :  
abp@ccov.fr